



Ligue pour la Protection des Oiseaux

Association reconnue d'utilité publique

Société d'Etudes Ornithologiques de France



ATLAS DES OISEAUX NICHEURS DE FRANCE 2009-2012

04 février 2009

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, chers collègues,

Depuis la parution des deux atlas précédents (1976 et celui de l'enquête réalisée entre 1985 et 1989), la répartition des espèces a évolué, parfois de manière significative. Une réactualisation des connaissances s'avère par conséquent indispensable pour leur conservation. Face à ces lacunes, de nombreuses associations se sont lancées dans la réalisation d'atlas départementaux ou régionaux mais ces démarches n'ont fait l'objet jusqu'à présent d'aucune harmonisation au niveau national, tant au plan méthodologique que de l'analyse.

Aussi, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et la Société d'Etudes Ornithologiques de France (SEOF) ont décidé de collaborer à un nouvel Atlas des Oiseaux Nicheurs de France Métropolitaine (AONFM), avec la collaboration scientifique du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Un comité de pilotage a été mis en place, réunissant des représentants de la LPO, de la SEOF et du MNHN. Il est composé des membres suivants : Bernard Frochot, Guy Jarry, Frédéric Jiguet, Philippe Jourde, Thierry Micol, Yves Muller, Pierre Nicolau-Guillaumet, Jean-Philippe Siblet et François Sueur. Une première consultation, réalisée en avril 2008, a mis en évidence une très large motivation des associations pour participer à ce travail qu'elles pourront ensuite valoriser par une publication propre. Sur cette base, le lancement de cet Atlas a été annoncé lors du dernier Colloque Francophone d'Ornithologie par la LPO et la SEOF, en signalant la validation scientifique du MNHN, qui permettra d'insérer le travail au niveau des Atlas européens.

L'AONFM comportera deux volets (qualitatif et semi-quantitatif) et concernera tous les oiseaux nicheurs de France métropolitaine. La période d'enquête retenue est 2009-2011. Une base de données nationale est en cours de finalisation et permettra de recueillir les premières observations à partir du 1^{er} mars 2009. Par ailleurs, les données des atlas régionaux en cours ou qui se sont terminés après 2006, pourront être intégrées à cet atlas en actualisant les espèces remarquables ainsi que la répartition en cas de modification constatée.

C'est afin de mener à bien ce travail de Coordinateur national que j'ai été recruté par le Comité de pilotage et c'est à ce titre que je vous adresse le protocole de l'AONFM qui sera complété avant la fin du mois par un guide méthodologique.

En ce qui concerne votre participation à ce projet ambitieux pour l'ornithologie française, les associations devront s'organiser afin de mettre en place une structuration régionale (ou départementale le cas échéant) et désigner un coordinateur qui sera le relais local de l'Atlas avec la

coordination nationale. Il aura notamment pour mission d'établir et d'harmoniser le plan de prospection et son échéancier au sein des groupes ornithologiques et des différents contributeurs. Je vous demande de me transmettre ses coordonnées au plus tôt afin que je puisse ensuite communiquer directement avec lui et mettre en place les modalités opérationnelles de participation via la base de données en ligne.

Je suis à votre disposition pour toute aide afin de démarrer au mieux ce travail de longue haleine.

A titre d'information, un atlas des oiseaux en hiver sera lancé à partir de l'hiver 2009-2010. Il consistera en un recensement qualitatif et semi-quantitatif par maille selon un protocole précis qui sera défini ultérieurement mais nous aurons l'occasion d'en rediscuter prochainement.

Veillez, Monsieur le Président, agréer l'expression de ma considération distinguée.

Nidal ISSA
Coordinateur National Atlas des Oiseaux Nicheurs de France Métropolitaine
Service Etude du Patrimoine Naturel
LPO/Birdlife France
Fonderies Royales, 8-10 rue Docteur Pujos, BP90263
F-17305 ROCHEFORT CEDEX
Tel : 05 46 82 17 92
courriel : nidal.issa@lpo.fr

Protocole

OBJECTIF DE L'ATLAS

Actualiser la répartition de toutes les espèces sauvages d'oiseaux nichant spontanément en France métropolitaine.

CARROYAGE RETENU

Le carroyage retenu s'appuie sur le découpage de la France en **projection Lambert 93**. Cette projection est le système officiel pour la France métropolitaine¹. Il utilise le référentiel RGF93², fondé sur le système ETRS89, utilisé par les autres pays européens. Il est compatible avec le WGS84, utilisé notamment par les systèmes de positionnement par satellite (GPS).

En utilisant le carroyage 10x10 km, la France métropolitaine est couverte par **5879 mailles**.

CALENDRIER DES OPERATIONS

L'Atlas des Oiseaux Nicheurs de France Métropolitaine (AONFM) débute officiellement au 1^{er} janvier 2009.

De janvier 2009 à décembre 2011 : collecte, saisie et contrôle des données.

De janvier 2012 à décembre 2012 : vérification, analyse et rédaction

2013 : édition et publication

INTEGRATION DES DONNEES DES ATLAS RECENTS

De nombreux atlas régionaux sont en cours de réalisation ou viennent de se terminer. L'Atlas national intégrera les données collectées à partir de l'année 2006.

Ces inventaires pourront bien évidemment être complétés durant la phase de terrain de l'Atlas national.

Des mises à jour devront par ailleurs être proposées pour les espèces patrimoniales.

INFORMATIONS A COLLECTER/TRANSMETTRE

Information demandée au niveau national : statut de reproduction à la maille

Il s'agit de la présence/absence d'une espèce par maille avec attribution d'un statut de reproduction obligatoire (nicheur certain, probable, possible). Pour être valide, cette information basique doit au minimum comprendre :

- un nom ou code d'espèce (selon un référentiel établi) ;
- un code de maille (selon un référentiel établi) ;
- un code de statut de reproduction (voir ci-dessous) ;
- une année ;
- l'identification de l'observateur.

Remarque : Les efforts de prospection doivent être répartis, **par maille**, selon :

- la saison
- les habitats

¹ décrets n° 2000-1276 du 26 décembre 2000 et n° 2006-272 du 3 mars 2006.

² Réseau Géodésique Français.

- les espèces diurnes et crépusculaires

Critères de nidification

Les critères de nidifications retenus sont ceux de l'*EBCC Atlas of European Breeding Birds* (Hagemeijer & Blair, 1997).

Critères retenus pour l'évaluation du statut de reproduction (Codes EBCC)

Nidification possible
01 – espèce observée durant la saison de reproduction dans un habitat favorable à la nidification
02 – mâle chanteur (ou cris de nidification) en période de reproduction
03 – couple observé dans un habitat favorable durant la saison de reproduction
Nidification probable
04 – territoire permanent présumé en fonction de l'observation de comportements territoriaux ou de l'observation à 8 jours d'intervalle au moins d'un individu au même endroit
05 – parades nuptiales
06 – fréquentation d'un site de nid potentiel
07 – signes ou cri d'inquiétude d'un individu adulte
08 – présence de plaques incubatrices
09 – construction d'un nid, creusement d'une cavité
Nidification certaine
10 – adulte feignant une blessure ou cherchant à détourner l'attention
11 – nid utilisé récemment ou coquille vide (œuf pondu pendant l'enquête)
12 – jeunes fraîchement envolés (espèces nidicoles) ou poussins (espèces nidifuges)
13 – adulte entrant ou quittant un site de nid laissant supposer un nid occupé (incluant les nids situés trop haut ou les cavités et nichoirs, le contenu du nid n'ayant pu être examiné) ou adulte en train de couvrir.
14 – adulte transportant des sacs fécaux ou de la nourriture pour les jeunes
15 – nid avec œuf(s)
16 – nid avec jeune(s) (vu ou entendu)

Un guide technique/manuel du contributeur apportera avant fin février 2009, des compléments d'information sur ces critères.

Evaluation des populations à la maille par classe d'abondance

Le travail de collecte de l'information nécessite une prospection assidue des divers habitats présents dans une maille. Cette recherche permet aux observateurs d'obtenir une vision assez claire de l'avifaune locale.

L'évaluation de l'abondance de chaque espèce par classe ne nécessite qu'un faible investissement mais permet d'obtenir des informations d'un grand intérêt à l'échelle d'une région ou d'un pays : premiers signes de colonisations ou de régression, visualisation de l'effritement des effectifs en limites d'aire, dans certaines régions, obtention de « fourchettes » d'effectifs nationaux moins fantaisistes pour les espèces communes... La détermination de la classe d'abondance pour chaque espèce d'une maille est basée sur une connaissance précise de l'effectif nicheur présent (enquête espèce, suivi spécifique) ou, en l'absence de ces connaissances, sur des estimations par le responsable de la maille, à partir d'extrapolations des données collectées sur le terrain. La méthodologie pour évaluer les classes d'abondance des espèces fera l'objet de précisions ultérieures dans le guide méthodologique qui sera disponible au 01 mars 2009.

Ces classes d'abondance, utilisées dans la plupart des atlas nationaux modernes (Espagne, Belgique, Suisse, etc.) sont :

- I : 1-9 couples ;
- II : 10-99 couples ;
- III : 100-999 couples ;
- IV : > 1 000 couples.

Par ailleurs, des données géo-référencées et quantifiées seront demandées aux contributeurs pour un lot d'espèces patrimoniales ou coloniales (ardéidés, laridés, corvidés, guêpiers, etc.) dont

la liste reste à définir. La liste de ces espèces patrimoniales sera fournie dans le guide technique/manuel du contributeur.

Durée de prospection par maille

La comptabilisation et le relevé du nombre total d'heures/homme consacré à l'inventaire ornithologique de chaque maille permettront d'évaluer le niveau de prospection.

Un total de 60h/homme par maille est recommandé et estimé nécessaire pour obtenir une couverture géographique et des évaluations semi-quantitatives représentatives. La couverture de la maille est considérée comme insuffisante en deçà de 20h/homme, correcte entre 20 et 60h/homme et très satisfaisante au-delà de 60h/homme.

L'évaluation du niveau de prospection est déterminée par 4 classes catégorisant le temps passé sur chacune des mailles.

Classes	Total Nb heures/homme
A	< 20
B	20 < < 40
C	40 < < 60
D	> 60

ORGANISATION DE LA COLLECTE, CENTRALISATION ET VALIDATION DES DONNEES

I - Au niveau local

Le responsable de mailles/coordonateur de secteur (idéalement une dizaine de mailles mais cela dépend des possibilités locales) organise, centralise et valide les données de son secteur. Il attribue à chaque espèce un code d'abondance semi-quantitatif par classe.

L'intégralité du territoire métropolitain devra être couverte par le réseau de coordinateurs de secteurs. Les groupes ornithologiques locaux veilleront à ce que la couverture du territoire qu'ils ont en responsabilité soit intégrale.

II - Au plan départemental/régional

En fonction de la structuration locale des groupes ornithologiques, des coordinations régionales et/ou départementales seront mises en place.

La fonction des coordinateurs départementaux/régionaux est d'assurer le bon fonctionnement du projet national à leur niveau géographique, notamment en mettant en place et élaborant un plan et un échancier de prospection.

Ils auront pour tâche de centraliser et valider les données collectées à la maille, en portant une attention toute particulière aux espèces remarquables et aux évaluations semi-quantitatives proposées.

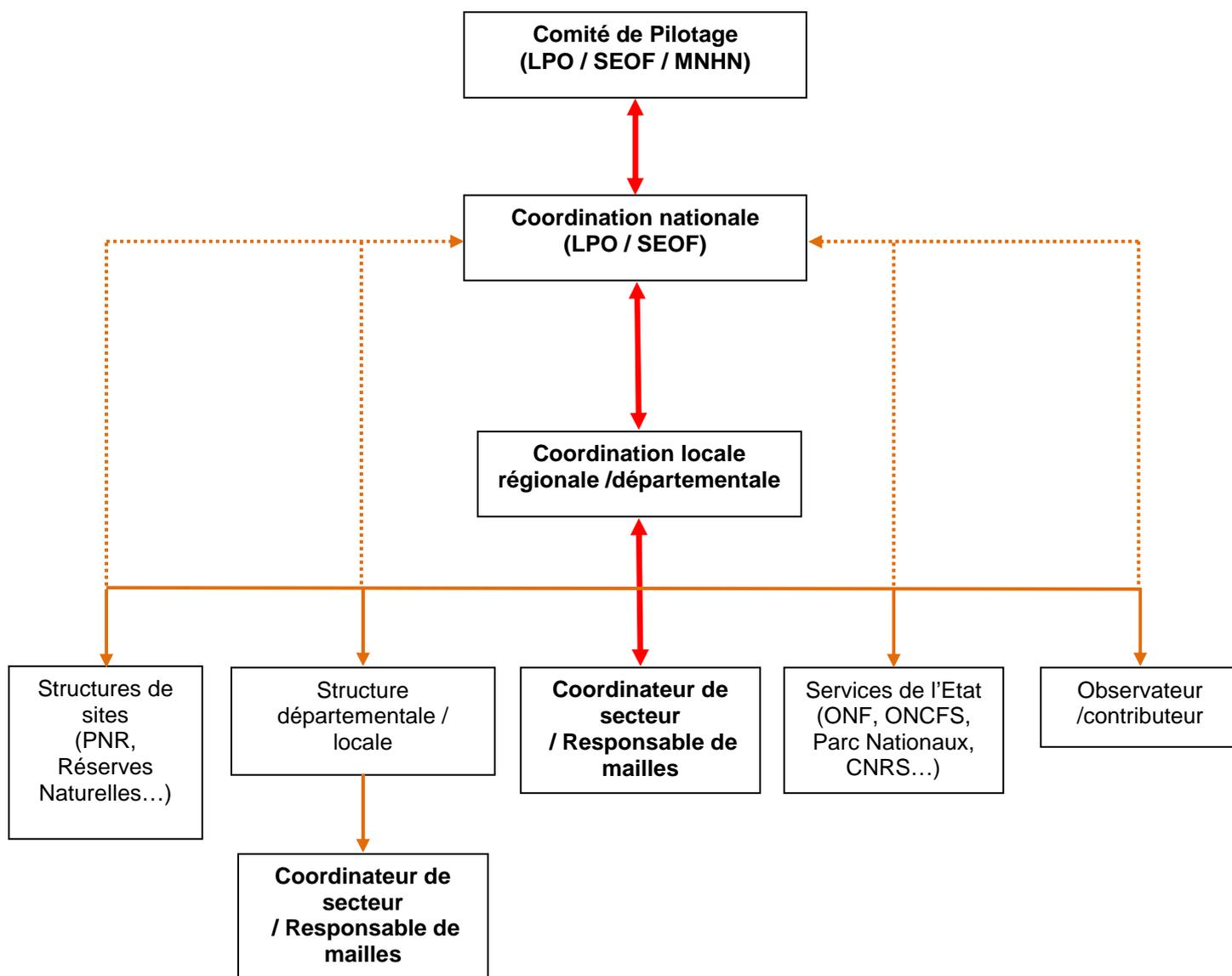
Les données validées seront intégrées à la démarche Atlas.

III - Au plan national

Un coordinateur national anime le réseau de coordinateurs régionaux et départementaux et veille, sous la supervision du Comité de Pilotage National, à la bonne mise en œuvre du programme à l'échelon national.

Il dynamise et apporte un soutien technique aux coordinateurs locaux, s'assure de la pertinence des données collectées et met en place les outils nécessaires au bon fonctionnement du programme.

Organigramme fonctionnel



RESTITUTIONS CARTOGRAPHIQUES

La restitution des observations se fera :

- Cartes par espèce indiquant le statut de reproduction par maille ;
- cartes de répartition semi-quantitatives (classe d'abondance par maille) ;
- cartes quantitatives pour certaines espèces coloniales ou patrimoniales ;
- pour un lot d'espèces communes bien échantillonnées au plan national : cartes STOC.

Par défaut, toutes les données saisies et validées apparaîtront sur les cartes sauf dans le cas d'espèces très sensibles, sur demande motivée des groupes locaux et avec l'accord du comité de pilotage. Pour ces espèces sensibles, la maille de référence pourra être élargie (20x20 ou 50x50 km par ex). La liste des espèces sensibles sera fournie dans le guide technique/manuel du contributeur.

ASSISTANCE AU CONTRIBUTEUR

Un guide technique/manuel du prospecteur sera rédigé avant fin-février 2009. Un site internet dédié à l'Atlas National est en cours d'élaboration. Il sera inauguré le 01/03/2009 et permettra à chacun de prendre connaissance du maillage des territoires, de saisir ses données, d'obtenir des informations sur les espèces, de visualiser leur répartition au fil de la progression de l'Atlas et d'obtenir de l'aide en ligne (protocole d'inventaire, forum).

ATLAS DES OISEAUX EN HIVER

La proposition de lancer un atlas des oiseaux hivernants, à partir de l'hiver 2009-2010, a été favorablement accueillie par une majorité des associations de protection de la nature suite aux consultations réalisées lors du CFO. Les prospections hivernales se dérouleront entre le 01 décembre et le 20 février, avec un carroyage identique à celui retenu pour l'Atlas des oiseaux nicheurs de France Métropolitaine. Il consistera en un recensement qualitatif et semi-quantitatif par maille selon un protocole précis qui sera défini ultérieurement.